

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 475

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191140

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : 34ème édition de la Fête du Livre de Saint-Etienne - Désignation des lauréats et attribution des
prix littéraires 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 475

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191140

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : 34^{ème} édition de la Fête du Livre de Saint-Etienne - Désignation des lauréats et attribution des prix littéraires 2019 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La 34^{ème} édition de la Fête du Livre de Saint-Etienne s'est déroulée du 17 au 20 octobre 2019 avec pour identité principale le Festival « Les Mots en scène ». Dans la perspective d'atteindre au plus près son objectif de développement de l'accès au livre et à la lecture en direction d'un public large, de tout âge, la manifestation a déployé une programmation riche et diversifiée incluant dédicaces, débats thématiques, lectures, conférences, ateliers, masterclass, spectacles, expositions et Prix littéraires.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne a décerné plusieurs Prix afin de couronner la manifestation et d'assurer son rayonnement dans le monde littéraire.

C'est ainsi que vendredi 18 octobre 2019, huit Prix littéraires ont été décernés lors d'une soirée organisée à l'auditorium du Groupe Casino, partenaire de la Fête du livre :

- le Grand Prix de Littérature de la Ville de Saint-Etienne 2019,
- le Prix BD STAS Ville de Saint-Etienne 2019,
- le Prix Littéraire Jeunesse Ville de Saint-Etienne 2019,
- le Prix design de littérature jeunesse Ville de Saint-Etienne 2019,
- le Prix Lucien Neuwirth, Maison Thomas, Ville de Saint-Etienne 2019,
- le Prix Claude Fauriel 2019,
- le Prix Charles Exbrayat 2019.
- le Prix Club de la Presse et de la Communication Saint-Etienne Loire 2019.

□ **Contenu :**

Parmi les prix décernés, quatre récompenses font l'objet d'une dotation provenant de la Ville. Ces quatre Prix décernés au nom de la Ville et dotés par la collectivité sont :

> **Le Grand Prix de la Ville de Saint-Etienne** sélectionne chaque année des ouvrages de fiction ou de non fiction, dont le style original, l'attache au monde dans sa complexité mais aussi son inventivité, se rapproche de l'esprit d'un territoire qui a toujours célébré les artistes et les visionnaires. Il a été décerné à **Titio Lecoq** pour son roman *Honoré et moi*, publié aux éditions Iconoclaste, pour un montant de 8 000 €

> **Le Prix BD STAS Ville de Saint-Etienne** récompense un talent incarné par la créativité du scénario et l'originalité du traitement illustratif a été décerné à **Aude Mermilliod** pour la bande dessinée *Il fallait que je vous le dise*, publiée aux éditions Casterman, pour un montant de 3 000 €

> **Le Prix Littéraire Jeunesse Ville de Saint-Etienne**, récompense un ouvrage parmi une sélection de 5 livres réalisée par un comité de lecture composé de libraires, de médiathécaires, de l'équipe d'organisation de la Fête du Livre et de personnalités issues de l'Inspection d'Académie a été décerné à **Sophie Noël** pour son roman *Les pointes noires* publié aux éditions Magnard Jeunesse pour un montant de 3 000 €

> **Le Prix Design de littérature Jeunesse Ville de Saint-Etienne** récompense un livre se distinguant par la créativité de son scénario, l'originalité de son rendu graphique innovant autant par sa forme que par son contenu ainsi que ses axes de développement. Il a été décerné à **Béatrice Rodriguez** pour la bande dessinée *La Philisophie Koala* publié aux éditions Casterman Jeunesse, pour un montant de 2 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 16 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	16 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la répartition de ces prix
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2019 - chapitre 67 -
article 6714

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE